

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

UFI: J390-T0YP-7006-XEDX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de rinçage pour la vaisselle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: GHZ Matra AG

Rue: Max-Volmer-Str. 14

Lieu: D-40724 Hilden

Téléphone: +49 (0) 2103 3959 - 0

Téléfax: +49 (0) 2103 3959 - 40

E-mail: info@ghz-matra.de

Interlocuteur: Division: Sales

E-mail (Interlocuteur): Info@GHZ-Matra.de

Internet: www.ghz-matra.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 2103 3959 - 0

+33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 2 de 12

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts			5 - < 10 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts			2,5 - < 5 %
	270-115-0		01-2119489428-22	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412			
	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)-			0,1 - < 2,5 %
	931-329-6		01-2119490100-53	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			< 0,0015 %
	911-418-6	613-167-00-5	01-2120764691-48	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
68891-38-3	500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = 4100 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10	
68411-30-3	270-115-0	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	2,5 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
55965-84-9	911-418-6	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,0015 %
		par inhalation: CL50 = 0,33 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 87,12 mg/kg; par voie orale: DL50 = 64 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=100 Aquatic Chronic 1; H410: M=100	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques, parfums, agents conservateurs (Methylchloroisothiazolinone/methylisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut déclencher une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

ABC-Poudre d'extinction

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Acide fort, base forte, Comburant

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 5 - 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de rinçage pour la vaisselle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,425 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	85 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	42,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,5 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)-			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,16 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,25 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	21,73 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	73,4 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
	Milieu environnemental	Valeur
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	
Eau douce		0,268 mg/l
Eau de mer		0,027 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,1 mg/kg
Sédiment marin		6,8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,43 mg/l
Sol		35 mg/kg
	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)-	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,195 mg/kg
Sédiment marin		0,019 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		830 mg/l
Sol		0,035 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Utiliser une protection oculaire adaptée. (EN ISO 16321 (EN 166))

Protection des mains

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 480 min

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 6 de 12

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, Vapeur/formation d'aérosol ou de nébulosité, dépassement de la valeur limite

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	comme: Citron
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	Non inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 60 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	8 - < 10
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	23,5 hPa
Pression de vapeur (à 50 °C):	123,81 hPa
Densité (à 20 °C):	0,99 - 1,01 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 7 de 12

Acide fort, base forte, Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Produits de pyrolyse, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts				
	orale	DL50 4100 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 401
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts				
	orale	ATE 500 mg/kg			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
	orale	DL50 64 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 87,12 mg/kg	Lapin	ECHA	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 0,33 mg/l	Rat	ECHA	

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1).

Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérrogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

formation d'aérosol ou de nébulosité: Inhalation

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 8 de 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,1 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA	OCDE 203
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,27 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OCDE 211
	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)-					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Fournisseur précédent/Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 23,4 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Fournisseur précédent/Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Producteur	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)-			
	Biodégradation	77	28	Fournisseur précédent/Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)-	1,35

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)-	44		Fournisseur précédent/Producteur

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

HP4 Irritant

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 10 de 12

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: < 1 %

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Règlement (CE) N° 528/2012 (Produits biocides)

Le produit est une marchandise traitée avec des produits biocides.

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

CAS: Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 11 de 12

CLP: Classification, Labelling and Packaging (classification, étiquetage et emballage)
 UE: Union européenne
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Système général harmonisé de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques)
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)
 UN: United Nations (Organisation des Nations unies)
 PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic (persistant, bioaccumulable, toxique)
 SVHC: Substance of Very High Concern (Substance extrêmement préoccupante)
 vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)
 ATE: Acute Toxicity Estimates (estimation de la toxicité aiguë)
 BCF: Bio-Concentration Factor (facteur de bio-concentration)
 DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau dérivé d'effet minimal)
 DNEL: Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
 PNEC: Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
 VOC: Volatile Organic Compounds (Composés organiques volatils)
 DIN: Deutsches Institut für Normung e.V. (Institut allemand de normalisation)
 EN: European Standard (Norme européenne)
 ISO: International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
 IUCLID: International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale d'informations chimiques uniformes)
 LC50: Lethal Concentration, 50 % (concentration létale, 50 %)
 LD50: Lethal Dose, 50 % (dose létale, 50 %)
 LL50: Lethal Loading, 50 % (Chargement létal, 50 %)
 OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development (Organisation de coopération et de développement économiques)
 EC50: Effective Concentration 50 % (Concentration efficace à 50 %)
 M-Faktor: Multiplication Factor (Facteur de multiplication)
 EL50: Effect Loading, 50 % (Charge d'effet, 50 %)
 ErC50: Effective Concentration 50 %, growth rate (Concentration efficace à 50 %, taux de croissance)
 M-Faktor: Multiplication Factor (Facteur de multiplication)
 NOEC: No Observed Effect Concentration (Concentration sans effet observé)
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 DGR: Dangerous Goods Regulations (Réglementation sur les marchandises dangereuses)
 EmS: Emergency Schedules (Horaires d'urgence)
 IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
 IBC: Intermediate Bulk Container (Conteneur intermédiaire en vrac)
 ICAO: International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)
 IE: Industrial Emissions (Émissions industrielles)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
 LQ: Limited Quantity (quantité limitée)
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires)
 MFAG: Medical First Aid Guide (Guide médical de premiers secours)
 RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
 TI: Technical Instructions (Instructions techniques)

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Power Spray vaisselle Captain Clean, 650 ml

Révision: 10/10/2025

Page 12 de 12

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)